

---

# *La vision parlementaire de la coopération internationale*

---

par le sénateur Gildas Molgat

*En septembre 2000, les Nations Unies, en collaboration avec l'Union interparlementaire, a organisé une conférence des Présidents de parlements nationaux au cours de laquelle on a étudié un projet de déclaration intitulé « La vision parlementaire de la coopération internationale à l'aube du troisième millénaire ». Parmi les orateurs de la Conférence se trouvent les présidents du Sénat et de la Chambre des communes du Canada. Le discours qui suit a été prononcé par le sénateur Molgat, membre du comité de rédaction de la déclaration.*

**J**e tiens à féliciter ceux qui ont eu l'idée et l'ambition de réunir dans une conférence mondiale, à l'ONU même, les présidents de nos plus hautes institutions démocratiques. En cette année du nouveau millénaire, ce rassemblement sans précédent a un caractère hautement symbolique. Je ne peux qu'applaudir à cette jonction qui s'est faite jour entre la plus prestigieuse organisation intergouvernementale, les Nations Unies, et la plus représentative organisation interparlementaire mondiale, l'Union interparlementaire.

Ai-je besoin de rappeler l'appui inconditionnel et enthousiaste que le Canada, les Canadiens et le Parlement ont toujours apporté aux différentes missions des Nations Unies? Je rappelle aussi le soutien non moins empressé que le Parlement canadien a manifesté vis-à-vis les objectifs et l'action de l'UIP. Déjà, la coopération instaurée entre l'UIP et l'ONU depuis 1995 a donné des fruits.

J'en veux pour exemple les campagnes orchestrées de part et d'autre et à l'unisson en faveur de la signature et de la ratification accélérées des Traités d'Ottawa sur les mines antipersonnel, et de Rome, créant la Cour criminelle internationale. Si cette conférence avait comme prolongement le resserrement des liens organiques entres les deux organisations, nous ne pourrions que nous féliciter. Cet

arrimage de deux grandes organisations internationales œuvrant pour le paix, la justice, le développement et les droits humains ne peut que renforcer leurs actions mutuelles.

Je suis conscient des obstacles juridiques et procéduraux qui empêchent l'UIP d'avoir un statut approprié et spécifique au sein de la structure des Nations Unies. Néanmoins et de toute



*L'hon. Gildas Molgat est président du Sénat.*

## **La vision parlementaire de la coopération internationale à l'aube du troisième millénaire Déclaration adoptée par consensus (septembre 2000)**

Nous, Présidents de parlement, sommes réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York à la veille de l'Assemblée du Millénaire pour affirmer notre attachement à la coopération internationale, animée par une Organisation des Nations Unies renforcée. Nous sommes résolus à faire en sorte que nos parlements contribuent plus substantiellement à cette coopération en faisant entendre la voix des peuples, donnant ainsi un caractère plus manifestement démocratique à la prise de décision et à la coopération internationales. Il est souhaitable, pour aider l'Organisation des Nations Unies à prendre un nouvel élan, que les parlements soient associés plus étroitement à son action afin de donner tout leur sens aux premiers mots de la Charte des Nations Unies : « Nous, peuples des Nations Unies »....

### **La dimension parlementaire de la coopération internationale**

Nous engageons tous les parlements et leur organisation mondiale – l'Union interparlementaire – à donner une dimension parlementaire à la coopération internationale. Les parlements sont constitués d'hommes et de femmes élus par le peuple pour le représenter et exprimer ses aspirations; le Parlement est l'institution de l'État qui permet à la société dans toute sa diversité de participer au processus politique. Incarnant la souveraineté du peuple, c'est en toute légitimité que le Parlement peut concourir à l'expression de la volonté de l'État au plan international.

Pour donner corps à cette dimension parlementaire, les parlements et leurs membres doivent assumer des responsabilités plus grandes dans les relations internationales, jouer un rôle plus actif au niveau national, régional et mondial et, plus généralement, renforcer la diplomatie parlementaire.

La dimension parlementaire doit être concrétisée par les parlements eux-mêmes tout d'abord au plan national, de quatre manières distinctes mais liées en :

- négociations internationales;
- se tenant informés du déroulement et de l'issue de ces négociations;
- se prononçant sur la ratification, lorsque la Constitution le prévoit, des textes et traités signés par les gouvernements;
- contribuant activement à la mise en oeuvre des résultats de ces négociations.

Pour y parvenir, nous nous engageons à étudier dans nos parlements respectifs comment utiliser au mieux nos procédures parlementaires pour que le Parlement, avec l'apport actif de tous les partis et les parlementaires, puisse contribuer utilement aux négociations gouvernementales au niveau international. Les activités de collecte de l'information devraient être renforcées pour que les parlements soient au fait des grands dossiers internationaux. Les parlements devraient aussi s'impliquer davantage dans les processus concernant la ratification et le respect des accords internationaux. Plus généralement, le Parlement a la responsabilité particulière de nourrir un dialogue permanent avec les citoyens et de favoriser leur implication dans la prise de décision.

Sur le plan régional, les parlements devraient utiliser au mieux les organisations interparlementaires régionales et, à travers elles, s'efforcer d'influer sur les institutions intergouvernementales correspondantes. Les parlements devraient aussi évaluer le travail des organisations interparlementaires pour les rendre plus efficaces et éviter tout double emploi. Ils devraient par ailleurs comparer leurs expériences respectives pour améliorer et simplifier leurs législations.

Sur le plan international, parallèlement au renforcement de l'apport politique des institutions parlementaires nationales au processus de coopération inter-étatique, il convient de consolider l'Union interparlementaire en tant qu'organisation mondiale de la coopération interparlementaire et relais de la vision et de la volonté de ses membres auprès des organisations intergouvernementales.

Aussi confirmons-nous ici solennellement notre soutien à l'Union interparlementaire et notre détermination à participer à son action avec une énergie renouvelée, donnant ainsi à l'Union les moyens de réaliser pleinement la mission qui lui a été confiée. Dans ce processus, nous engageons aussi l'Union interparlementaire à entreprendre les réformes statutaires et structurelles qui pourraient être requises pour renforcer l'Organisation et ses liens institutionnels avec les parlements.

En mettant en oeuvre cette déclaration, nous entendons contribuer utilement à la coopération internationale et faire entendre la voix des peuples au sein des Nations Unies, nous efforçant ainsi d'atteindre les nobles idéaux consacrés par la Charte et de relever les défis que devra affronter la communauté internationale pour assurer la paix, la démocratie, le développement durable et le progrès social.

Nous décidons de porter le présent document à l'attention de nos parlements, par les voies appropriées, et de les inciter à prendre toutes dispositions propres à lui donner une suite concrète et efficace. Nous demandons, de même, à nos gouvernements de porter cette déclaration à l'attention de l'Assemblée générale des Nations Unies pour débat. Enfin, nous appelons l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire à renforcer leurs liens institutionnels et leur coopération pratique.

---

évidence, le statut actuel d'ONG qui est celui de l'UIP à l'ONU n'est pas adéquat. Je suis convaincu que l'UIP, qui regroupe quelque 140 parlements nationaux, mérite d'être reconnue comme un parlement mondial et que son statut au sein des Nations Unies devrait être modifié en conséquence. J'ai bonne confiance, toutefois, qu'avec le temps et la détermination manifestée de part et d'autre, les obstacles relatifs au statut de l'UIP seront surmontés. Le moment est venu d'aller de l'avant.

J'ai eu le grand privilège de participer au Comité chargé de la rédaction du projet de Déclaration finale. La tâche s'est révélée ardue et minutieuse. La bonne volonté, la générosité et la grandeur de vues de chacun de mes collègues ont suscité les compromis nécessaires, mais sans compromission sur l'essentiel.

La Déclaration n'est pas exempte d'une certaine rectitude politique et d'aucuns voudront souligner les raccourcis analytiques ou le caractère utopiste de certains énoncés. De quoi s'agit-il? La Déclaration finale est un schéma directeur, un plan d'action, qui décrit les bouleversements économiques et technologiques qui affectent le monde contemporain. Elle expose de façon réaliste les enjeux internationaux actuels. Elle épouse les valeurs universelles fondamentales qui font largement consensus dans la communauté internationale, à savoir la paix, la justice et l'égalité.

La Déclaration a également le mérite de placer les parlements et les parlementaires au centre de la dynamique nationale et mondiale confrontée aux défis de l'heure. Le rôle

crucial des parlements dans l'adoption et la mise en œuvre des traités et autres instruments internationaux y est affirmé. La Déclaration souligne l'importance croissante de la diplomatie parlementaire et réitère la place incontournable que les parlements doivent désormais occuper en matière de relations internationales.

Les Parlements, souligne à juste titre la Déclaration, sont les reflets et les agents de la société civile. À ce titre, ils jouent, au plan national, le rôle de médiateur et de véhicule des aspirations de l'ensemble des citoyens à un monde juste, pacifique et égalitaire.

Enfin, la Déclaration constitue une profession de foi sans équivoque envers l'ONU comme principal instrument du nouvel ordre mondial appelé de tous les vœux. Pour l'ensemble de ces raisons, j'estime que la Déclaration doit être soumise à l'attention des chefs d'État et de gouvernement qui participeront au Sommet du millénaire des Nations Unies ici même, dans quelques jours. Elle a aussi valeur éducative pour l'ensemble de la planète. Elle mérite une large diffusion afin d'entretenir le dialogue national et international en vue d'un monde meilleur.